



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistance publique de Marseille

Question orale n° 1605

Texte de la question

Lors des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Parlement a adopté une rallonge budgétaire de 3,9 milliards pour l'hôpital public. Cet effort budgétaire nouveau devrait, selon les déclarations de M. le ministre délégué à la santé, aider les hôpitaux en difficulté, servir à la création de postes notamment dans le cadre de la mise en place des 35 heures mais aussi devrait répondre aux opérations prioritaires des agences régionales d'hospitalisation. Alors que 45 000 postes nouveaux ont été annoncés dans le cadre la réduction du temps du travail au plan national, on annonce pour l'assistance publique des hôpitaux de Marseille 500 postes supplémentaires sur les trois années à venir auxquels viennent s'ajouter pour 2002 uniquement 37 emplois nouveaux au titre de la compensation des heures supplémentaires. Tous les personnels et les élus s'accordent à dire que ces créations de postes sont nettement insuffisantes pour permettre à l'assistance publique de Marseille de fonctionner normalement en offrant une qualité de soins optimale. M. Guy Teissier souhaiterait connaître les intentions de M. le ministre délégué à la santé pour aider l'assistance publique à passer le cap des 35 heures sans trop de difficultés et s'il envisage, compte tenu de la situation particulière de l'assistance publique de Marseille, de créer des postes supplémentaires en plus des 537 déjà annoncés. Par ailleurs, des rumeurs persistantes laissent entendre que le Gouvernement aurait donné son accord pour le remplacement de l'actuel directeur général de l'assistance publique de Marseille et que certains candidats auraient été pressentis pour ce poste important. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer ces informations et dans l'hypothèse d'une réponse positive, de bien vouloir lui préciser dans quel délai cette décision interviendra.

Texte de la réponse

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE MARSEILLE

Mme la présidente. M. Guy Teissier a présenté une question, n° 1605, ainsi rédigée :

« Lors des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Parlement a adopté une rallonge budgétaire de 3,9 milliards pour l'hôpital public. Cet effort budgétaire nouveau devrait, selon les déclarations de M. le ministre délégué à la santé, aider les hôpitaux en difficulté, servir à la création de postes notamment dans le cadre de la mise en place des 35 heures mais aussi devrait répondre aux opérations prioritaires des agences régionales d'hospitalisation. Alors que 45 000 postes nouveaux ont été annoncés dans le cadre la réduction du temps du travail au plan national, on annonce pour l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille 500 postes supplémentaires sur les trois années à venir auxquels viennent s'ajouter pour 2002 uniquement 37 emplois nouveaux au titre de la compensation des heures supplémentaires. Tous les personnels et les élus s'accordent à dire que ces créations de postes sont nettement insuffisantes pour permettre à l'Assistance publique de Marseille de fonctionner normalement en offrant une qualité de soins optimale. M. Guy Teissier souhaiterait connaître les

intentions de M. le ministre délégué à la santé pour aider l'Assistance publique à passer le cap des 35 heures sans trop de difficultés et s'il envisage, compte tenu de la situation particulière de l'Assistance publique de Marseille, de créer des postes supplémentaires en plus des 537 déjà annoncés. Par ailleurs, des rumeurs persistantes laissent entendre que le Gouvernement aurait donné son accord pour le remplacement de l'actuel directeur général de l'Assistance publique de Marseille et que certains candidats auraient été pressentis pour ce poste important. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer ces informations et dans l'hypothèse d'une réponse positive, de bien vouloir lui préciser dans quel délai cette décision interviendra. »

La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre délégué à la santé, lors des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Parlement a adopté une rallonge budgétaire de 3,9 milliards de francs pour l'hôpital public. Cet effort nouveau devrait, selon vos déclarations, aider les hôpitaux en difficulté, répondre aux opérations prioritaires des agences régionales d'hospitalisation, mais aussi et surtout servir la création de postes dans le cadre de la mise en place des 35 heures. Bien que la volonté du Gouvernement d'ouvrir le débat des 35 heures dans la fonction publique m'apparaisse aventureuse - et les manifestations de ces dernières semaines en témoignent -, je prends acte de cette décision, même si, monsieur le ministre, je peux exprimer un certain nombre de craintes à cet égard.

Vous avez annoncé, pour permettre et faciliter le passage aux 35 heures, la création de 45 000 emplois nouveaux. Malheureusement, et vous le savez sans doute, aussi spectaculaire que soit cette décision, ces emplois ne combleront que les postes actuellement vacants et n'aideront que très faiblement le passage forcément difficile à la réduction du temps de travail. Ils ne sauraient être à la hauteur des enjeux affichés pour un hôpital public moderne. Tout le monde s'accorde à dire qu'il aurait fallu créer au moins 80 000 postes. Je crains donc que vos efforts restent vains, et que les mois à venir ne soient les plus difficiles à vivre, tant l'inadéquation est grande entre les annonces gouvernementales et les réalités du terrain que vivent, voire subissent au quotidien les professionnels de santé.

Selon les informations qui nous sont communiquées, l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille se verrait dotée dans les trois années à venir de 500 nouveaux postes auxquels viendraient s'ajouter, pour 2002, 37 nouveaux emplois au titre de la compensation des heures supplémentaires.

Par ailleurs, grâce à un mécanisme d'évaluation plutôt complexe et très administratif, l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille pourrait espérer obtenir d'ici à cinq ans quelques postes supplémentaires. Il est inutile de vous préciser que ces créations de postes sont nettement insuffisantes pour lui permettre de fonctionner normalement en offrant une qualité de soins digne de centres hospitalo-universitaires.

En tout cas, sachez que tous les personnels et tous les élus, toutes tendances confondues, sont très inquiets pour l'avenir des hôpitaux de Marseille. Aussi, monsieur le ministre, il me semblerait opportun, eu égard à la situation spécifique de l'AP-HM et de son rayonnement régional, que vous acceptiez de fournir des efforts supplémentaires de manière à permettre un passage harmonieux aux 35 heures.

Sur un tout autre sujet, tout aussi grave et important pour l'avenir de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille, je vous poserai, monsieur le ministre, une question très précise : des rumeurs persistantes - et je sais que vous êtes au courant, car le maire de Marseille vous a rencontré à cette occasion - laissent entendre que le Gouvernement aurait donné son accord pour le remplacement de l'actuel directeur général et que certains candidats auraient même été pressentis et même que l'un d'entre eux serait choisi. Qu'en est-il exactement ? Etes-vous prêt à me confirmer cette information et à me préciser

dans quel délai la décision pourrait intervenir ? Je ne vous cache pas que, sous son aspect anodin, cette question est de très grande importance, pour ne pas dire cruciale, pour l'avenir de l'Assistance publique et pour l'apaisement des esprits.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. Monsieur le député, l'Assistance publique de Marseille, confrontée - j'aurais dû employer un autre mot - à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail, va pouvoir bénéficier de postes supplémentaires, mais bien entendu pas dès le 1er janvier. Rien ne se passera le 1er janvier, et on ne peut pas dire que cela ira plus mal. Cela ira de mieux en mieux au fur et à mesure que les postes seront fournis. Or, monsieur le député, les 45 000 postes sont des postes supplémentaires. Ils ne viendront pas combler les postes vacants, même s'ils le font dans la réalité. Pour ces derniers, d'autres créations d'emplois interviendront.

La répartition des 45 000 emplois prévus pour la période 2002-2004 s'est faite en deux temps.

Dans un premier temps, les créations d'emplois ont été réparties entre secteurs d'activité : 37 000 emplois sont prévus pour le secteur sanitaire - dont 2 400 pour les services de soins longue durée - et 8 000 pour le secteur médico-social. Les 34 600 emplois du champ sanitaire ont été répartis à 80 % en fonction des effectifs et à 20 % en fonction de la production de points ISA, mode de classement des hôpitaux selon leurs performances, que vous connaissez et que nous entendons d'ailleurs corriger tant il est imparfait.

Dans ce cadre, la création de 2 426 emplois - un nombre plus important que vous le pensez, je vous l'assure - est prévue sur la période 2002-2004 pour la région PACA.

Dans un second temps, les ARH ont reçu pour instruction de procéder à la répartition régionale des emplois à créer dans les conditions suivantes : au moins 20 % des emplois doivent être répartis en fonction du temps réel travaillé dans l'établissement ; entre 20 et 50 % en fonction des effectifs en équivalent temps plein de l'établissement ; 15 % en fonction de l'activité ou de la productivité ; enfin, 5 % sont à réserver et à répartir en fonction de la qualité des dispositifs mettant en oeuvre la RTT au sein des établissements, c'est-à-dire de la concertation recherchée afin que le fonctionnement soit amélioré par la réduction du temps de travail et la création d'emplois.

En ce qui concerne les moyens financiers, monsieur le député, la dotation régionalisée de la région PACA, qui progresse de 3,95 % en 2002, intègre le financement de la première tranche de création d'emplois, pour un montant de près de 227 millions de francs. Bien entendu, cet effort se poursuivra en 2003 et en 2004.

L'Assistance publique-hôpitaux de Marseille bénéficiera donc des emplois et des financements lui permettant, je l'espère, de mettre en oeuvre la RTT dans les meilleures conditions.

Dieu sait si je connais les attentes, si j'entends les protestations et si je rencontre chaque jour des personnes intéressées, comme je l'ai encore fait hier. Nombre d'entre elles, je m'en rends compte, craignent que la réduction du temps de travail désorganise l'hôpital puisqu'elle interviendra dès le mois de janvier. Mais, en janvier, ce qui interviendra, c'est l'ouverture des comptes épargne temps, qui permettra, en accumulant les jours, de voir ces jours satisfaits d'une demande en 2002, en 2003 ou en 2004. C'est la comptabilisation des jours qui seront dus. Mais c'est surtout à partir de, disons, 2003 que les effets de la création de 26 436 postes se feront sentir, ou plutôt que les formations effectuées dans les écoles d'infirmières parviendront à leur terme. Il est vrai que, cette année, il y en aura beaucoup moins : 18 000. Mais en 2002, 2003 et 2004, les propositions d'emplois seront faites dans les divers secteurs.

En réponse à votre deuxième question, monsieur le député, il est vrai que nous avons été saisis de ce problème, Elisabeth Guigou et moi-même, par un certain nombre de personnalités marseillaises, et non des moindres, et par les chefs de département des hôpitaux de Marseille. Après avoir consulté, nous sommes proches de la décision. Il était en effet nécessaire que le grand plan de transformation des hôpitaux de Marseille voie le jour au plus vite, avec son organisation en trois ou deux pôles disposés au sein d'une même entreprise. C'est un projet très lourd, au point de vue financier, bien entendu, mais aussi architectural ou culturel. Il nous faut en effet trouver le moyen de le mettre en oeuvre au plus vite. Mme la présidente. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, d'abord, vous confirmez mon propos, tant au sujet des interventions tardives que des « avatars » subis actuellement par les hôpitaux publics de Marseille, qui ont accumulé un retard très préjudiciable à la bonne qualité de soins de centres hospitalo-universitaires de renom.

Vous avez également confirmé que les 45 000 emplois ne sauraient tarder. Je comprends bien qu'il y ait un décalage entre le 1er janvier et la sortie des élèves infirmiers et infirmières, mais il n'en reste pas moins vrai que nous ne rattraperons pas le temps perdu avec les postes promis. Vous avez d'ailleurs eu l'honnêteté de préciser que parmi ces 45 000 emplois, 2 426 étaient prévus pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, certes, comprend la ville de Marseille, mais aussi, au demeurant, beaucoup d'autres centres hospitaliers.

Par ailleurs, monsieur le ministre, il est plus qu'urgent qu'un nouveau directeur soit nommé, car, en son absence, aucune décision ne peut être prise concernant l'Assistance publique de Marseille, en particulier s'agissant de la tri-sectorisation ou de la bisectorisation. Il serait particulièrement inconvenant et offensant pour le futur directeur que l'avenir des hôpitaux de Marseille sur une très longue durée soit engagé avec un directeur sur le point de partir.

Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question sur le « quand »...

M. le ministre délégué à la santé. Je ne vous ai surtout pas donné de nom !

M. Guy Teissier. Le nom, je le connais, monsieur le ministre. Ma question n'était pas « qui ? », mais « quand ? ». C'est le délai qui importe. Demain, se tiendra une assemblée générale de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille. Les représentants des médecins seront présents et vont, une fois de plus, tempêter. Aucune décision ne pourra être raisonnablement et sérieusement prise en l'absence d'un nouveau directeur. Il est urgent, monsieur le ministre, que la décision soit prise.

M. le ministre délégué à la santé. Vous avez tout à fait raison. Elle sera prise très vite.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1605

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7151

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9522

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 décembre 2001